



DOSSIER INSCRIPTION Périscolaire et cantine

Chers Parents,

Voici les modalités d'inscription à la cantine et au périscolaire pour l'année 2024/2025.

Le dossier d'inscription **unique pour la cantine et le périscolaire** se trouvera sur le site internet de la commune à partir du 17 avril 2024.

charleval-en-provence.org

Un dossier unique d'inscription comprenant :

CANTINE ET PERISCOLAIRE

- Fiche de renseignements datée et signée (à retourner au périscolaire)
- Une attestation d'assurance (à déposer sur le portail famille)
- Avoir lu le règlement intérieur de la cantine et/ou du périscolaire
- Le permis à point signé pour les élémentaires (Sauf si déjà effectué les autres années)
- Une copie des vaccinations obligatoire (à déposer sur le portail famille)
- Une attestation CAF indiquant le numéro d'allocataire (à déposer sur le portail famille)
- Un justificatif d'impôt sur les revenus (déclaration 2023 sur les revenus de l'année 2022) des deux parents. Ce document est disponible en ligne, à partir de votre espace fiscal, sur le site www.impots.gouv.fr (à déposer sur le portail famille)
- Le jugement de divorce pour les parents séparés (à apporter au bureau du périscolaire)

La **fiche de renseignements** sera distribuée à votre enfant.

Vous devrez **la remplir et la retourner au périscolaire aux dates demandées** ci-dessous.

Toutes les **autres pièces** justificatives seront à **déposer sur votre portail famille**

La **fiche de renseignements** devra être, pour toutes les familles, retournée à partir du **6 mai jusqu'au 17 mai** dans la **boîte aux lettres du périscolaire** ou au **bureau directement**.

Pour **les familles ayant déjà un identifiant**, vous devrez déposer les pièces justificatives sur votre portail famille du **3 au 7 juin 2024** et vérifier et/ou compléter vos informations et celles de votre ou vos enfants sur votre portail famille.

Pour **les nouvelles familles**, merci de vous rapprocher de la directrice du périscolaire

Les dossiers incomplets ne vous permettront pas de faire vos réservations

Précisions périscolaires : L'accueil des enfants se fera en fonction des réservations et des places disponibles.

Nous vous rappelons que l'inscription **d'une année sur l'autre n'est pas systématique**.

